Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_014-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-014

Objet de la délibération : Travaux de drainage et arrosage automatique sur le terrain de foot d'honneur

M. le Maire indique que le terrain d'honneur nécessite d'importants travaux de drainage afin de pouvoir continuer à être utilisé dans de bonnes conditions et permettre aux joueurs de bénéficier d'un terrain praticable et sécurisé, aussi bien en hiver qu'en été.
Des devis ont été sollicités auprès des sociétés ARVERT de Plumaudan et BROCHARD PAYSAGE de Mayenne dans le cadre de ces travaux d'amélioration du terrain d'honneur.
Pour les travaux pour le drainage du terrain d'honneur, le devis de la société ARVERT s'élève à 12 696,40 € HT.
La fourniture de granulats s'élève à 9 635,00 € HT.
Pour le système d'arrosage automatique, le devis de la société BROCHARD PAYSAGE s'élève à 19 512,85 € HT. Le montant global de cette première tranche de travaux s'élève à **41 844,25 € HT.**

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 19 voix POUR et 4 abstentions (Jean-François LE FLOCH-Gaëlle ROUTIER-Stéphanie MORVANLoïc SORIN) valide les devis des entreprises ARVERT et BROCHARD PAYSAGE comme détaillés ci-dessus.

Afin de contribuer au financement de cette opération, une demande de subvention sera déposée auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du dispositif FAFA.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO